



succession après remariage

Par **Erik**, le **30/04/2010** à **11:09**

Bonjour

J'ai deux enfant issue d'un premier mariage

Suite au décès de mes parents leurs maisons à été mise temporairement en indivision puis deux ans après j'ai racheté les parts de mes soeurs.

Aujourd'hui je me remarie et je voudrais savoir qui héritera de ma maison?

Quels seront les droits et les obligations de ma nouvelle femme sur la maison?

Merci d'avance pour vos réponse.

Par **dobaimmo**, le **01/05/2010** à **09:36**

vous maison est à vous, sauf si vous choisissez de vous marier sous le régime de la communauté universelle (à exclure, enfin de mon point de vue !)

en cas de décès :

vous conjoint, si elle vous survit aura droit à 1/4 en Pleine propriété de votre patrimoine. (si vous ne faites rien de plus)

Elle pourra prétendre à occuper la résidence commune au décès (sans doute ce bien) pendant un an (impossible de lui oter ce droit) puis pendant sa vie, jusqu'à son décès (vous pouvez éliminer cette possibilité par testament)

vos enfants auront le surplus.

vous pouvez avant votre mariage, aller voir un notaire pour qu'il vous explique d'une part les différentes possibilités de contrat, d'autre part les protections possibles et envisageables compte tenu de vos situations familiales respectives, en cas de décès. Ce n'est jamais du luxe cordialement